

NOTE DE PRÉSENTATION COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 13 avril 2016 à 18h30, salle polyvalente d'Ancy-le-Franc

I. Rappel de l'ordre du jour

La réunion du comité syndical du 22 mars 2016 est essentiellement axée autour de la définition du budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon. L'ordre du jour abordera les points suivants :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2016.

FINANCES

- Budget primitif 2016
- Cotisations 2016
- Ligne de trésorerie

PÔLE GEMAPI

- Aménagement de l'ouvrage hydraulique de Saint-Poursain sur la commune d'Aisy-sur-Armançon
- Aménagement du ru de Saint-Cassien dans la traversée de Villy-en-Auxois
- Etude du ruisseau du Landion

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un emploi permanent de technicien de rivières pour le secteur Armance-Créanton

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Contrat de maintenance informatique

II. FINANCES

• BUDGET PRIMITIF 2016

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon doit définir son budget primitif pour le 15 avril 2016.

Celui-ci a été travaillé par le bureau syndical selon les principes du Débat d'Orientation Budgétaire actés lors de la séance du mardi 29 novembre 2016 (cf. projet de compte-rendu adressé avec la présente note).

Après étude du projet détaillé dans les pages suivantes, il sera proposé aux délégués de délibérer sur cette proposition selon le modèle de délibération suivant :

Balance générale 2016 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 598 045,05 €	1 598 045,05 €
Section d'investissement	123 000,00 €	123 000,00 €
Total	1 721 045,05 €	1 721 045,05 €

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Eric COQUILLE, délibère sur le Budget Primitif 2016.

Monsieur le Président procède au vote du Budget Primitif 2016 :

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- ADOPTE le Budget Primitif 2016.

i. Section « Investissement »

Les dépenses et recettes de la section « Investissement » concerne uniquement les opérations réalisées sur les biens propres du Syndicat :

- Le bâtiment accueillant le siège ;
- Le matériel informatique ;
- Les véhicules ;
- Le petit matériel (pour le bucheronnage par exemple) ;
- Le mobilier.

Ce budget est équilibré à hauteur de 123 000,00 €.

DEPENSES		Opérations financières	Petit matériel	Matériel informatique	mobilier + climatisation local serveur	travaux extérieurs bâtiment	TOTAL
1641	Remboursement emprunt	14 500 €					14 500 €
2158	Matériel Technique		1 000 €				1 000 €
2183	Matériel Informatique			10 000 €			10 000 €
2184	Acq. Mobilier				5 000 €		5 000 €
2313	Tx Bâtiment					92 500 €	92 500 €
TOTAL		14 500 €	1 000 €	10 000 €	5 000 €	92 500 €	123 000 €

RECETTES		Opérations financières	Petit matériel	Matériel informatique	mobilier + climatisation local serveur	travaux extérieurs bâtiment	TOTAL
001	Excédent reporté	93 000 €					93 000 €
2804151	Amortissement	30 000 €					30 000 €
TOTAL		123 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	123 000 €

ii. Section « Fonctionnement »

Les tableaux suivants présentent la synthèse du budget de fonctionnement :

- Résultat reporté (lignes vertes)

Le résultat reporté des trois précédents syndicats de rivières est estimé à 163 000 €. Il est affecté pour 27 000 € au pôle Animation et 43 550 € au pôle GEMAPI afin d'équilibrer les dépenses inscrites au budget primitif 2016 pour des opérations qui ont déjà été financées par les budgets précédents. Il reste donc 92 450 € qui sont affectés aux recettes en fonctionnement général et qu'il est proposé d'inscrire également en dépenses imprévues.

- Le fonctionnement général (colonne 1)

Les dépenses de fonctionnement général concernent les dépenses inhérentes au fonctionnement de la structure.

Les recettes concernent essentiellement les forfaits de fonctionnement structurel attribués par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour chacun des postes techniques.

- Le pôle Administratif (colonne 2)

Les dépenses représentent le montant des salaires des agents du pôle administratif : fonction de direction générale, pôle comptabilité et ressources humaines (3 agents pour 1ETP) ainsi que l'assistance administrative (1 agent).

Les recettes comprennent les remboursements de salaire de la directrice générale pendant son congé maternité ainsi que le remboursement de la mise à disposition à 17,5 h par semaine de l'assistante administrative à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne ».

- Le pôle GEMAPI (colonne 3)

Les montants affectés dans cette colonne concernent les dépenses directes liées à l'exercice de la compétence « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » qui consiste à la réalisation d'études et travaux en maîtrise d'ouvrage pour l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et la réduction de l'impact des inondations.

La sous-colonne de gauche synthétise les coûts liés aux postes : 1 ETP de responsable de pôle, 4 agents pour 3,33 ETP de techniciens rivières de secteur et 2 ETP de chargés de missions transversaux (petits cours d'eau et hydromorphologie). La colonne de droite synthétise les coûts liés aux opérations qui relèvent de la compétence GEMAPI et qui sont détaillées dans la double page suivante.

- Le pôle Animation (colonne 4)

Le pôle Animation concerne le portage des outils de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) : planification politique des objectifs en matière de gestion globale de l'eau, concertation institutionnelle et inventaire des zones humides du bassin versant (2 agent pour 1,5 ETP)
- Le Contrat Global Armançon (C.G.A): programmation pluriannuelle d'études et travaux pour tous les maîtres d'ouvrage avec pour objectif l'atteinte du bon état des eaux (2 agents pour 2 ETP généraux et 2 agents pour 0,8 ETP en animation agricole).
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) : programmation pluriannuelle d'études et travaux en matière de gestion du risque d'inondations (1 agent pour 1 ETP).

La colonne de gauche synthétise les montants financiers liés aux postes, celle de droite les montants liés aux opérations détaillées dans une double page suivante.

- Le reste à charge (ligne rouge)

Le reste à charge global pour les collectivités adhérentes s'élève à 443 422,05€.

DEPENSES	1	2	3		4		5
	Total des dépenses générales de fonctionnement 2016	Pôle Administratif 2016	Pôle GEMAPI 2016		Pôle Animation 2016		Total BP FCTT 2016
			Postes	Opérations	Postes	Opérations	
60611 Eau	300,00 €						300,00 €
60612 Electricité	500,00 €						500,00 €
60613 Chauffage urbain	3 500,00 €						3 500,00 €
60622 Carburant	5 500,00 €						5 500,00 €
60631 Fourniture d'Entretien	500,00 €						500,00 €
60632 Fourniture petit équipement	2 000,00 €						2 000,00 €
60633 fournitures de voirie	0,00 €						0,00 €
60636 Vêtements	2 000,00 €						2 000,00 €
6064 Fournitures administratives	3 500,00 €						3 500,00 €
611 Prestation services	14 000,00 €				2 500,00 €	6 000,00 €	22 500,00 €
6132 Location immobilière	6 000,00 €						6 000,00 €
6135 location mobilière	4 500,00 €						4 500,00 €
614 Charges locatives	1 200,00 €						1 200,00 €
61521 Entretien terrain en propriété							0,00 €
61522 Entretien de bâtiments	2 000,00 €						2 000,00 €
61523 Entretien				467 000,00 €			467 000,00 €
61551 Entretien véhicules	5 000,00 €						5 000,00 €
61558 Réparations autres	2 000,00 €						2 000,00 €
6156 Maintenance	3 000,00 €						3 000,00 €
616 Assurances	10 000,00 €						10 000,00 €
6182 Documentation	1 000,00 €						1 000,00 €
6184 formation professionnelle	2 000,00 €						2 000,00 €
6185 Frais de colloque	500,00 €						500,00 €
6218 Personnel extérieur							0,00 €
6225 Indemnités perceuteur	500,00 €						500,00 €
6226 Honoraires	2 000,00 €		5 000,00 €	201 000,00 €		37 000,00 €	245 000,00 €
6231 annonces				3 000,00 €			3 000,00 €
6232 relations publiques	2 000,00 €						2 000,00 €
6236 Catalogue & Imprimés	250,00 €						250,00 €
6251 Voyages & Déplacements	10 000,00 €						10 000,00 €
6256 Missions	500,00 €						500,00 €
6257 Réception	4 000,00 €						4 000,00 €
6261 Affranchissements	4 000,00 €						4 000,00 €
6262 Téléphone	12 000,00 €						12 000,00 €
627 Frais de banque	500,00 €						500,00 €
6281 Cotisation organismes	2 000,00 €						2 000,00 €
6284 redevances pour serv rendus	250,00 €						250,00 €
6355 taxes et impôts sur véhicules	2 000,00 €						2 000,00 €
Chapitre 011	109 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	671 000,00 €	2 500,00 €	43 000,00 €	830 500,00 €
6332 cotisation FNAL		100,00 €	155,00 €		136,25 €		391,25 €
6336 CDG		1 170,00 €	1 800,00 €		2 250,00 €		5 220,00 €
64111 rémunération principale		61 550,00 €	22 500,00 €		20 000,00 €		104 050,00 €
64112 NBI supplement familial		1 215,00 €	1 800,00 €				3 015,00 €
64118 Primes		18 500,00 €	17 010,00 €		19 500,00 €		55 010,00 €
64131 remuneration non titulaire		11 520,00 €	84 000,00 €		89 800,00 €		185 320,00 €
64162 Emploi d'avenir			23 300,00 €				23 300,00 €
6451 cotisation URSSAF		18 570,00 €	38 600,00 €		24 000,00 €		81 170,00 €
6453 cotisation caisse retraite		18 100,00 €	8 690,00 €		17 800,00 €		44 590,00 €
6454 cotisation pôle emploi		1 036,80 €	7 560,00 €		8 082,00 €		16 678,80 €
6455 cotisation Assurance Personnel	35 000,00 €						35 000,00 €
6456 FN Compensation (supplément familial)	1 000,00 €						1 000,00 €
6475 médecine du travail		435,00 €	515,00 €		500,00 €		1 450,00 €
Chapitre 012	36 000,00 €	132 196,80 €	205 930,00 €	0,00 €	182 068,25 €	0,00 €	556 195,05 €
6531 Indemnités Pt VicePt	65 000,00 €						65 000,00 €
6532 Frais mission							0,00 €
6533 Cotisation caisse retraite élus	3 000,00 €						3 000,00 €
657348 Subvention aux communes							0,00 €
6574 Subv aux associations / stagiaires			3 000,00 €			6 000,00 €	9 000,00 €
66111 Intérêts emprunt	6 600,00 €						6 600,00 €
6615 intérêts compte courant	4 800,00 €						4 800,00 €
6718 charges exceptionnelles	500,00 €						500,00 €
675 valeur des immobilisations cédées							0,00 €
676 différence sur transfert							0,00 €
6811 Amortissements	30 000,00 €						30 000,00 €
virement à la section d'investissement							
dépenses imprévues	92 450,00 €						92 450,00 €
sous-total	202 350,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	211 350,00 €
TOTAL DEPENSES	347 350,00 €	132 196,80 €	213 930,00 €	671 000,00 €	184 568,25 €	49 000,00 €	1 598 045,05 €
RECETTES							
RECETTES	Total des recettes générales de fonctionnement 2016	Pôle Administratif 2016	Pôle GEMAPI 2016		Pôle Animation 2016		Total BP FCTT 2016
			Postes	Opérations	Postes	Opérations	
22 résultat reporté	92 450,00 €			43 550,00 €		27 000,00 €	163 000,00 €
6419 Remboursement salaires		49 425,00 €			0,00 €		49 425,00 €
6459 Remboursement sur charges					0,00 €		0,00 €
70878 Remboursement frais autres					0,00 €		0,00 €
7471 Etat					13 530,00 €	0,00 €	13 530,00 €
74718 Etat emploi aidé			13 000,00 €	0,00 €			13 000,00 €
7472 Conseil Régional			0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
7473 Conseil Général			0,00 €	19 500,00 €	0,00 €		19 500,00 €
74748 Participation communes			0,00 €	17 000,00 €	0,00 €		17 000,00 €
74758 Part. comcom			0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
7477 Europe			28 000,00 €	0,00 €	29 947,50 €	0,00 €	57 947,50 €
7478 Agence de l'eau	75 700,00 €		99 000,00 €	533 450,00 €	93 770,50 €	19 300,00 €	821 220,50 €
sous total recettes	168 150,00 €	49 425,00 €	140 000,00 €	613 500,00 €	13248,00 €	46 300,00 €	1 154 623,00 €
74748 reste à charge des collectivités adhérentes	179 200,00 €	82 771,80 €	73 930,00 €	57 500,00 €	47 320,25 €	2 700,00 €	443 422,05 €
TOTAL DES RECETTES	347 350,00 €	132 196,80 €	213 930,00 €	671 000,00 €	184 568,25 €	49 000,00 €	1 598 045,05 €

iii. Opérations pôle GEMAPI

N°	intitulé	engagement	typologie	descriptif	commune(s)	cours d'eau	secteur	date prév début d'opération
1	RCE Bas Rebourseaux (maîtrise d'œuvre)	pas encore engagé	Maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> plan d'eau en barrage sur Armançon encadré par 2 barrages propriétaire Ligue pour la Protection des Oiseaux restauration morphologique (notamment continuité écologique) suite étude réaléée SIRTAVA 2013 en cours négociation acteurs locaux 	Vergigny Saint Florentin	Armançon	Armançon 89	automne 2016
2	RCE Perrigny (travaux)	engagé SIRTAVA	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> barrage de moulin propriétaire privé restauration morphologique (notamment continuité écologique) 	Perrigny sur Armançon	Armançon	Armançon 89	en cours
3	RCE Perrigny (maîtrise d'œuvre)		Maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> suppression d'obstacle transversal procédure réglementaire en cours 				fin été / automne 2016
4	Mesures Accompagnement STEP Vergigny	engagé SIRTAVA	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> restauration morphologique ruisseau (lit mineur + continuité) restauration milieux annexes Armançon conditionne sub Agence STEP (commune prend 100% reste à charge) en cours négociation acteurs locaux (propriétaire/exploitants) 	Vergigny	ru de Bouilly Armançon	Armançon 89	automne 2016 printemps 2017
5	Mesures Accompagnement STEP Somberton	engagé SIRTAVA	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> aménagement milieux humide (zone tampon) conditionne sub Agence STEP (commune prend 100% reste à charge) en cours conception 	Somberton	Brenne	Brenne Oze Ozerain	automne 2016
6	RCE Tonnerre (maîtrise d'œuvre)	engagé SIRTAVA	Maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> 2 barrages de moulin (services technique et St Nicolas) propriétaires privé et communal restauration morphologique (notamment continuité écologique) 	Tonnerre	Armançon	Armançon 89	fin été / automne 2016
7	RCE Tonnerre (travaux)		Travaux	<ul style="list-style-type: none"> suppression d'obstacles transversaux procédure réglementaire en cours 				en cours
8	Aménagement hydromorpho Villy en Auxois	engagé SIRTAVA	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> restauration morphologique ruisseau (lit mineur + continuité) procédure réglementaire en cours aménagement réalisé en 2011 non satisfaisant à reprendre 	Villy en Auxois	ruisseau de Saint Cassien	Brenne Oze Ozerain	été/automne 2016
9	Etude état des lieux hydromorpho + indicateurs (ME 64)	pas encore engagé	Etude	<ul style="list-style-type: none"> amélioration de la connaissance en vue de restauration morphologique mise en place indicateurs biologiques, hydromorphologique et physicochimique permettant d'appréhender le fonctionnement de l'Armançon sur un tronçon (d'une vingtaine de km) fléché comme prioritaire pour l'atteinte du bon état. modélisation hydraulique : état des lieux et suite aux aménagements projetés et réalisés pour appréhender impact crue (coupure restauration de méandre et conservation / suppression d'ouvrage) 	Aisy sur Armançon à Ancy le Franc	Armançon	Armançon 89	été/automne 2016
10	Etude RCE 3 ouvrages (Lézennes, Ancy le L, Argentenay)	pas encore engagé	Etude	<ul style="list-style-type: none"> 3 barrages de moulin sur Armançon 2 propriétaires privés + 1 commune restauration morphologique (notamment continuité écologique) en cours négociation propriétaires 	Argentenay, Ancy le Libre, Lézennes	Armançon	Armançon 89	été/automne 2016
11	Etude Hydromorpho Montbard	engagé SIRTAVA	Etude	<ul style="list-style-type: none"> 2 barrages de moulin (hôpital et poupenot) propriétaires privé et communal restauration morphologique (notamment continuité écologique) aménagement d'obstacles transversaux + reconnexion ancien méandre en cours 	Montbard	Brenne	Brenne Oze Ozerain	en cours
12	Aménagement RCE Fulvy (Maîtrise d'œuvre)	pas encore engagé	Maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> un barrage alimentant 2 moulin sur un bras usinier proximité village propriétaires privés restauration morphologique (notamment continuité écologique) suite étude réaléée SIRTAVA 2011 en cours négociation acteurs locaux 	Fulvy	Armançon	Armançon 89	été/automne 2016
13	Effacement OH Saint Poursain (Aisy)	pas encore engagé	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Mise en conformité continuité écologique d'un ouvrage déjà "éventré" par crue opération engagée simultanément n°2 procédure réglementaire en cours 	Aisy sur Armançon	Armançon	Armançon 89	fin été / automne 2016
14	Aménagement RCE Grignon Seigny	pas encore engagé	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> action éventuelle pour mise en conformité continuité écologique d'un ouvrage déjà "éventré" par crue 	Seigny Grignon	Brenne	Brenne Oze Ozerain	/
15	ripisylve Armance tranche 2015	engagé SIAVA	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve de l'Armance 9km entre Davrey et Chessy les Prés 	Davrey à Chessy les Prés	Armance	Armance - Créanton	en cours
16	ripisylve Armance tranche 2016	pas encore engagé	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve de l'Armance environ 10km consultation entreprises prochainement 	Chessy les Prés vers l'aval	Armance	Armance - Créanton	automne / hiver 2016
17	Etude RCE clapets Armance	engagé SIAVA	Maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> 2 barrages type clapets restauration morphologique (notamment continuité écologique + reconnexions méandres) en cours négociation propriétaires 	Davrey - Chessy les Prés	Armance	Armance - Créanton	en cours
18	Aménagement RCE Oze VLL	pas encore engagé	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> 1 barrage de moulin propriétaires privé restauration morphologique (notamment continuité écologique) aménagement obstacle transversal en cours négociation propriétaire 	Venarey les Laumes	Oze	Brenne Oze Ozerain	automne / hiver 2016
19	opération Créanton	pas encore engagé	/	<ul style="list-style-type: none"> action éventuelle sur Créanton 	/	/	Armance - Créanton	/
20	DIVERS TRAVAUX (urgence)	pas encore engagé	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> action éventuelle au besoin (exple : urgence enlèvement arbres tombés en cas de tempête) 	/	/	/	/

DEPENSES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total	
	RCE Bas Rebourseaux (Maîtrise d'œuvre)	RCE Perrigny (travaux)	RCE Perrigny (maîtrise d'œuvre)	Mesures Accompagnement STEP Vergigny 831 - 1406	Mesures Accompagnement STEP Sombornon	RCE Tonnerre (maîtrise d'œuvre) 831 - 1408	RCE Tonnerre (travaux)	Aménagement hydromorpho Villy en Auxois	Etude état des lieux hydromorpho + indicateur	Etude RCE 3 ouvrages (Lézennes, Ancy le L, Argentenay)	Etude Hydromorpho Montbard 831 - 1409	Aménagement RCE Fulvy (Maîtrise d'œuvre)	Effacement OH Saint Pourcin 'Aisy)	Aménagement RCE Grignon Seigny 831 - 1412	ripisylve Armance tr2015	ripisylve Armance tr2016	Etude RCE clapets Armance	Aménagement RCE Oze VLL	opération Créanton	DIVERS TRAVAUX (urgence)	Total Opérations	
60632 Fournitures petit équipement																						-
60636 Vêtements de travail																						-
61523 Entretien		74 000,00		50 000,00	10 000,00		148 000,00	10 000,00					5 000,00	2 000,00	48 000,00	50 000,00		30 000,00	20 000,00	20 000,00	467 000,00	
6184 formation																						-
6226 Honoraires	20 000,00		9 000,00			8 000,00			40 000,00	35 000,00	54 000,00	20 000,00					15 000,00				201 000,00	
6231 Annonces - Insertions		1 000,00					2 000,00															3 000,00
6251 Voyages & Déplacements																						-
Chapitre 011	20 000,00	75 000,00	9 000,00	50 000,00	10 000,00	8 000,00	150 000,00	10 000,00	40 000,00	35 000,00	54 000,00	20 000,00	5 000,00	2 000,00	48 000,00	50 000,00	15 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	671 000,00	
6332 FNAL																						-
6336 Centre de Gestion																						-
64111 Rémunération																						-
64112 NBI et Supplément Familial																						-
64118 Primes																						-
64131 Rémunération non titulaires																						-
64162 emploi d'avenir																						-
6451 URSSAF																						-
6453 Cotisations retraite																						-
6454 ASSEDIC																						-
6455 Assurances du personnel																						-
6456 Cotisations FNC																						-
6475 Médecine du travail																						-
Chapitre 012			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6574 Subvention aux assoc et pers privées																						-
TOTAL	20 000,00	75 000,00	9 000,00	50 000,00	10 000,00	8 000,00	150 000,00	10 000,00	40 000,00	35 000,00	54 000,00	20 000,00	5 000,00	2 000,00	48 000,00	50 000,00	15 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	671 000,00	
RECETTES	RCE Bas Rebourseaux (Maîtrise d'œuvre)	RCE Perrigny (travaux)	RCE Perrigny (maîtrise d'œuvre)	Mesures Accompagnement STEP Vergigny 831 - 1406	Mesures Accompagnement STEP Sombornon	RCE Tonnerre (maîtrise d'œuvre) 831 - 1408	RCE Tonnerre (travaux)	Aménagement hydromorpho Villy en Auxois	Etude état des lieux hydromorpho + indicateur	Etude RCE 3 ouvrages (Lézennes, Ancy le L, Argentenay)	Etude Hydromorpho Montbard 831 - 1409	Aménagement RCE Fulvy (Maîtrise d'œuvre)	Effacement OH Saint Pourcin 'Aisy)	Aménagement RCE Grignon Seigny 831 - 1412	ripisylve Armance tr2015	ripisylve Armance tr2016	Etude RCE clapets Armance	Aménagement RCE Oze VLL	opération Créanton	DIVERS TRAVAUX (urgence)	Total Opérations	
70878 Remboursement frais autres																						- €
74712 Etat																						- €
7472 Conseil Régional																						- €
7473 Conseil Départemental																						- €
74741 Participation communes		4 000,00 €	1 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €										9 500,00 €	10 000,00 €					19 500,00 €	
74751 Participation comcom																						17 000,00 €
7477 Europe																						- €
7478 Agence de l'eau	19 000,00 €	71 000,00 €	12 000,00 €	40 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €	142 500,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €	28 000,00 €	43 000,00 €	19 000,00 €	4 750,00 €	1 950,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €	14 250,00 €	19 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €	533 450,00 €	
TOTAL	19 000,00 €	75 000,00 €	13 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €	142 500,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €	28 000,00 €	43 000,00 €	19 000,00 €	4 750,00 €	1 950,00 €	28 500,00 €	30 000,00 €	14 250,00 €	19 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €	569 950,00 €	
variation du fond de roulement			4 000,00 €			- 2 000,00 €			- 8 000,00 €	- 7 000,00 €	- 11 000,00 €			- 50,00 €	- 19 500,00 €							- 43 550,00 €
reste à charge sur cotisation	- 1 000,00 €						- 7 500,00 €	- 2 000,00 €				- 1 000,00 €	- 250,00 €			- 20 000,00 €	- 750,00 €	- 11 000,00 €	- 4 000,00 €	- 10 000,00 €	- 57 500,00 €	

iv. Opérations pôle Animation

Les colonnes 1 à 3 (en saumon) correspondent à des opérations nouvelles. Le reste à charge subventions déduites impacte donc le montant de la cotisation à appeler en 2016 (ligne « reste à charge sur cotisation »).

La colonne 4 (en jaune) correspond à une opération ayant déjà fait l'objet d'un appel à cotisations. Le reste à charge au Syndicat est donc imputé au fond de roulement et consommera du résultat reporté.

Description des opérations :

1. Etude en régie ZNA (Zones Non Agricoles)
Cette opération s'intéresse à la réalisation de diagnostics des pratiques d'entretien des espaces communaux en vue de mettre en place un programme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette démarche est réalisée par un stagiaire de Licence qui travaillera avec des communes identifiées prioritaires. Les montants associés correspondent au défraiement du stagiaire et à la prise en charge de ses frais de missions, ainsi qu'aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %.
2. Etude en régie Elevage
Cette étude concerne le diagnostic de la filière élevage sur le bassin versant de l'Armanche. L'objectif est de connaître l'organisation de la filière ainsi que ses opportunités et contraintes pour l'exploitation des prairies humides de la vallée. Ces éléments permettront de discuter avec les partenaires de la filière, de la gestion de l'eau et de la biodiversité à l'élaboration d'un programme en faveur des éleveurs et intégrant les enjeux environnementaux. Cette étude est confiée à un stagiaire. Les coûts présentés correspondent donc au remboursement des frais de mission et au défraiement mensuel, ainsi qu'aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%
3. Communication du S.A.G.E. et du C.G.A.
Les opérations de communication concernent la production de plaquettes d'information ainsi que l'organisation de formations à destination des élus et des agents communaux. Les frais occasionnés sont subventionnés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau
4. Etude Drainage Armanche
Cette étude initiée fin 2014 a pour objet l'évaluation du rôle de l'assainissement agricole dans le fonctionnement d'un bassin versant (volets quantitatif et qualitatif). Le livrable est double : d'une part comprendre le fonctionnement de ces dispositifs hydrauliques, d'autre part développer une méthode simplifiée de diagnostic du fonctionnement des bassins versants pour proposer des aménagements améliorants. Les dernières dépenses sont provisionnées, ainsi que le versement du solde de la subvention.

BP 2016 SMBVA OPERATIONS POLE ANIMATION

DEPENSES 2016		1	2	3	4	5
		Etude en régie ZNA	Etude en régie élevage	Communication CONTRAT + SAGE	Etude Drainage Armance 831 - 1402	Total opérations Pôle Animation
60632	Fournitures petit équipement					0,00
60636	Vêtements de travail					0,00
611	Contrats de prestations			6 000,00		6 000,00
61523	Entretien					0,00
6184	formation					0,00
6226	Honoraires				37 000,00	37 000,00
6231	Annonces - Insertions					0,00
6251	Voyages & Déplacements					0,00
Chapitre 011				6 000,00	37 000,00	43 000,00
6332	FNAL					0,00
6336	Centre de Gestion					0,00
64111	Rémunération					0,00
64112	NBI et Supplément Familial					0,00
64118	Primes					0,00
64131	Rémunération non titulaires					0,00
64162	Emploi d'avenir					0,00
6451	URSSAF					0,00
6453	Cotisations retraite					0,00
6454	ASSEDIC					0,00
6455	Assurances du personnel					0,00
6456	Cotisations FNC					0,00
6475	Médecine du travail					0,00
Chapitre 012				0,00	0,00	0,00
6574	Subvention aux assoc et pers privées	2 500,00	3 500,00			6 000,00
TOTAL		2 500,00	3 500,00	6 000,00	37 000,00	49 000,00

RECETTES		Etude en régie ZNA	Etude en régie élevage	Communication CONTRAT+SA GE	Etude Drainage Armance 831 - 1402	Total opérations Pôle Animation
6419	Remboursement salaires					- €
6459	Remboursement sur charges					- €
70878	Remboursement frais autres					- €
74718	Etat					- €
7472	Conseil Régional					- €
7473	Conseil Départemental					- €
74748	Participation communes					- €
74758	Part. comcom					- €
7477	Europe					- €
7478	Agence de l'eau	1 700,00 €	2 800,00 €	4 800,00 €	10 000,00 €	19 300,00 €
TOTAL		1 700,00 €	2 800,00 €	4 800,00 €	10 000,00 €	19 300,00 €
variation fond de roulement					- 27 000,00 €	- 27 000,00 €
reste à charge sur COTISATION		- 800,00 €	- 700,00 €	- 1 200,00 €		- 2 700,00 €

• COTISATIONS 2016

Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 mars 2016 a permis d'acter le mode de calcul suivant :

$$\text{Cotisation} = 0.15 * \text{Surface_communale} * \text{Part_dans_le_Bassin Versant} \\ + 0.85 * \text{Habitants_INSEE_2013} * \text{Part_dans_le_Bassin Versant}$$

La répartition des cotisations par collectivité adhérente est présentée dans les quatre pages suivantes.

Pour financer le fonctionnement du Syndicat et après délibération, il sera proposé aux délégués que le Comité Syndical :

- ACCEPTE de fixer la cotisation au SMBVA au montant établi ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres sur la base de la population municipale avec double compte suivant la publication INSEE au 01/01/2016 et de la surface communale située sur le bassin versant de l'Armançon.
- PRECISE que ces modalités seront inscrites au Règlement Intérieur.

COMMUNE	Surface totale ha	Surface sur BV (%)	Pop INSEE 2013	Part/surf	Part/hb	Total
ALISE-SAINTE-REINE	385	100%	608	84	2546	2631
ARNAY-SOUS-VITTEAUX	1 210	100%	110	265	461	726
ARRANS	1 046	100%	72	229	302	531
ASNIERES-EN-MONTAGNE	2 845	100%	195	623	817	1440
ATHIE	594	100%	83	130	348	478
AUBIGNY-LES-SOMBERNON	795	86%	154	150	558	708
AUXON	2 554	97%	955	541	3872	4413
AVOSNES	1 141	100%	83	250	348	597
AVREUIL	1 025	100%	148	225	620	844
BALNOT-LA-GRANGE	2 013	13%	131	56	69	125
BARD-LES-EPOISSES	358	100%	59	78	247	325
BELLECHAUME	2 444	83%	444	443	1541	1984
BELLENOT-SOUS-POUILLY	1 475	100%	252	323	1055	1378
BENOISEY	572	100%	87	125	364	490
BERNON	1 790	100%	196	392	821	1213
BEUGNON	765	100%	341	168	1428	1596
BEURIZOT	1 453	100%	124	318	519	837
BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	2 701	96%	207	567	831	1398
BLAISY-BAS	1 335	100%	722	292	3024	3316
BLAISY-HAUT	836	73%	129	133	393	526
BLANCEY	673	100%	70	147	293	441
BLIGNY-LE-SEC	1 677	71%	164	260	486	745
BOUSSEY	561	100%	31	123	130	253
BOUX-SOUS-SALMAISE	1 458	100%	139	319	582	901
BRAIN	414	100%	32	91	134	225
BRAUX	1 291	100%	162	283	678	961
BRIANNY	756	100%	106	165	444	609
BRIENON-SUR-ARMANCON	2 588	100%	3205	567	13423	13990
BRION	1 682	12%	618	43	303	346
BUFFON	885	100%	168	194	704	897
BUSSY-EN-OTHE	5 731	38%	773	478	1233	1711
BUSSY-LA-PESLE	1 150	100%	73	251	305	557
BUSSY-LE-GRAND	2 971	100%	323	649	1349	1998
BUTTEAUX	757	100%	277	166	1160	1326
CARISEY	1 136	100%	376	249	1575	1823
CHAILLEY	1 699	75%	563	280	1776	2056
CHAILLY-SUR-ARMANCON	1 874	85%	269	349	959	1308
CHAMOY	1 673	95%	498	349	1989	2338
CHAMP-D'OISEAU	488	100%	84	107	352	459
CHAMPLOST	2 311	91%	838	460	3190	3649
CHAMPRENAULT	415	100%	32	91	134	225
CHAOURCE	3 098	96%	1141	651	4587	5238
CHARENCEY	470	100%	28	103	117	220
CHARIGNY	311	100%	34	68	142	211
CHARNY	784	93%	34	160	133	292
CHASEREY	695	100%	58	152	243	395
CHASSEY	662	100%	93	145	389	534
CHATEL-GERARD	3 086	34%	260	227	366	593
CHATELLENOT	1 153	56%	150	141	351	492
CHENY	972	40%	2489	84	4126	4210
CHESLEY	2 127	100%	335	466	1403	1869
CHESSY-LES-PRES	2 568	100%	530	562	2220	2782
CHEU	762	100%	556	167	2329	2495

COMMUNE	Surface totale ha	Surface sur BV (%)	Pop INSEE 2013	Part/surf	Part/hb	Total
CHEVANNAY	725	100%	51	159	214	372
CIVRY-EN-MONTAGNE	784	69%	120	118	345	463
CLAMEREY	1 209	100%	187	265	783	1048
CCLTB (Tonnerrois)	<i>addition des situations par communes</i>			14017	69085	83102
CORPOYER-LA-CHAPELLE	415	71%	18	65	54	118
CORROMBLES	1 143	62%	243	156	634	790
CORSAINT	2 055	76%	157	344	502	846
COURCELLES-LES-MONTBARD	615	100%	86	135	360	495
COURCELLES-LES-SEMUR	1 211	53%	248	141	553	694
COURSAN-EN-OTHE	941	100%	106	206	444	650
COURTAULT	839	100%	99	184	415	598
COUSSEGREY	1 592	100%	181	349	758	1107
CREPAND	578	100%	353	127	1478	1605
CUSSANGY	2 136	100%	224	468	938	1406
DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	1 038	100%	85	227	356	583
DARCEY	1 896	92%	346	383	1336	1719
DAVREY	954	100%	264	209	1106	1315
DREE	513	100%	50	112	209	322
EAUX-PUISEAUX	868	100%	238	190	997	1187
ECHANNAY	699	11%	127	16	57	73
EGUILLY	569	100%	32	125	134	259
ERINGES	600	100%	79	131	331	462
ERVY-LE-CHATEL	2 156	100%	1234	472	5168	5640
ESNON	1 211	100%	399	265	1671	1936
ETIVEY	2 781	100%	211	609	884	1492
ETOURVY	1 551	100%	205	340	859	1198
FAIN-LES-MONTBARD	758	100%	314	166	1315	1481
FAIN-LES-MOUTIERS	977	100%	157	214	658	871
FLAVIGNY-SUR-OZERAIN	2 780	100%	311	609	1303	1911
FLEE	1 179	100%	176	258	737	995
FONTANGY	1 779	41%	162	159	276	435
FORLEANS	718	22%	116	34	106	140
FRESNES	1 330	100%	181	291	758	1049
FROLOIS	3 484	58%	172	445	421	866
GENAY	1 381	100%	364	302	1524	1827
GERMIGNY	1 186	100%	573	260	2400	2660
GISSEY-LE-VIEL	843	100%	107	185	448	633
GISSEY-SOUS-FLAVIGNY	1 026	100%	96	225	402	627
GRESIGNY-SAINTE-REINE	703	100%	151	154	632	786
GRIGNON	1 171	100%	254	256	1064	1320
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	1 406	100%	100	308	419	727
HAUTEROCHE	1 333	100%	76	292	318	610
JAILLY-LES-MOULINS	925	100%	100	203	419	621
JAULGES	1 245	93%	478	253	1862	2116
JEUGNY	1 609	81%	485	285	1644	1929
JEUX-LES-BARD	323	100%	52	71	218	289
LA LOGE-PLOMBLIN	527	100%	66	115	276	392
LA ROCHE-VANNEAU	1 321	100%	154	289	645	934
LA VILLENEUVE-LES-CONVERS	891	17%	43	33	30	63
LAGESSE	1 268	100%	203	278	850	1128
LANTAGES	1 896	17%	258	69	179	248
LANTILLY	918	100%	107	201	448	649
LASSON	708	100%	126	155	528	683
LES CROUTES	716	100%	112	157	469	626
LES GRANGES	159	100%	80	35	335	370
LES LOGES-MARGUERON	3 131	82%	255	563	877	1440

COMMUNE	Surface totale ha	Surface sur BV (%)	Pop INSEE 2013	Part/surf	Part/hb	Total
LIGNIERES	2 594	100%	246	568	1030	1598
LIGNY-LE-CHATEL	2 744	28%	1340	169	1574	1743
LUCENAY-LE-DUC	2 895	76%	215	484	688	1172
MAGNY-LA-VILLE	374	100%	76	82	318	400
MAISONS-LES-CHAOURCE	591	65%	185	84	505	589
MARCELLOIS	371	100%	45	81	188	270
MARCIGNY-SOUS-THIL	509	100%	66	112	276	388
MARCILLY-ET-DRACY	867	100%	110	190	461	651
MARIGNY-LE-CAHOUE	1 925	100%	323	422	1353	1774
MARMAGNE	1 292	93%	245	263	955	1219
MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	1 513	100%	329	331	1378	1709
MARTROIS	756	100%	66	166	276	442
MASSINGY-LES-SEMUR	843	100%	185	184	775	959
MASSINGY-LES-VITTEAUX	932	100%	92	204	385	589
MEILLY-SUR-ROUVRES	1 505	27%	189	90	215	305
MENETREUX-LE-PITTOIS	664	100%	464	145	1943	2089
MERCY	266	100%	84	58	352	410
MERE	1 180	36%	181	92	270	362
METZ-ROBERT	423	100%	57	93	239	331
MIGENNES	1 663	94%	7085	343	27929	28272
MILLERY	2 084	100%	384	456	1608	2065
MONTBARD	4 629	87%	5543	880	20167	21047
MONTFEY	1 151	100%	139	252	582	834
MONTIGNY-LES-MONTS	1 450	100%	262	317	1097	1415
MONTIGNY-MONTFORT	1 717	100%	309	376	1294	1670
MONTIGNY-SUR-ARMANCON	821	100%	160	180	670	850
MONT-SAINT-JEAN	2 783	10%	259	64	114	178
MONT-SAINT-SULPICE	1 976	56%	836	244	1975	2219
MOUTIERS-SAINT-JEAN	504	100%	249	110	1043	1153
MUSSY-LA-FOSSE	438	100%	74	96	310	406
NAN-SOUS-THIL	1 112	98%	203	238	831	1069
NEUVY-SAUTOUR	1 913	100%	1006	419	4213	4632
NOGENT-LES-MONTBARD	644	100%	164	141	687	828
NOIDAN	792	100%	80	173	335	508
NORMIER	512	100%	49	112	205	317
ORMOY	1 341	54%	741	158	1671	1829
PAROY-EN-OTHE	531	100%	210	116	880	996
PERCEY	956	100%	251	209	1051	1261
PLANAY	875	29%	81	55	97	152
PONT-ET-MASSENE	619	100%	211	135	884	1019
POSANGES	587	100%	67	128	281	409
POUILLENAY	1 508	100%	611	330	2559	2889
POUILLY-EN-AUXOIS	1 018	94%	1666	210	6559	6768
PRASLIN	1 200	12%	92	31	45	76
PRECY-SOUS-THIL	856	27%	800	51	906	957
PRUSY	398	100%	105	87	440	527
QUINCEROT (21)	433	100%	85	95	356	451
QUINCY-LE-VICOMTE	1 926	100%	208	422	871	1293
RACINES	754	100%	173	165	725	890
ROILLY	455	100%	42	99	175	274
ROUGEMONT	947	100%	177	207	741	949
SAFFRES	1 253	100%	135	274	565	840
SAINT-ANTHOT	410	100%	75	90	314	404
SAINTE-COLOMBE	634	100%	60	139	251	390
SAINT-EUPHRONE	1 099	100%	205	241	859	1099
SAINT-FLORENTIN	2 840	100%	4773	622	19990	20612

COMMUNE	Surface totale ha	Surface sur BV (%)	Pop INSEE 2013	Part/surf	Part/hb	Total
SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY	497	100%	105	109	440	549
SAINT-HELIER	391	100%	43	86	180	266
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON	1 421	100%	133	311	557	868
SAINT-MESMIN	1 758	100%	143	385	599	984
SAINT-PHAL	3 336	85%	535	621	1904	2525
SAINT-REMY	1 384	100%	772	303	3233	3536
SAINT-THIBAUT	1 238	100%	164	271	687	958
SALMAISE	1 324	100%	139	290	582	872
SARRY	2 571	36%	170	203	256	459
SEIGNY	806	100%	161	176	674	851
SEMUR-EN-AUXOIS	1 906	100%	4506	417	18872	19289
SENAILLY	947	100%	150	207	628	836
SOMBERNON	1 341	67%	983	196	2748	2944
SOMMEVAL	957	79%	335	166	1109	1275
SORMERY	3 117	46%	363	315	702	1017
SOUHEY	268	100%	95	59	398	456
SOUMAINTRAIN	1 072	100%	201	235	842	1077
SOURCE-SEINE	1 626	66%	59	237	164	401
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	1 472	100%	148	322	620	942
THENISSEY	1 029	100%	121	225	507	732
THOISY-LE-DESERT	1 303	99%	210	283	873	1156
THOREY-SOUS-CHARNY	1 141	100%	172	250	720	970
TORCY-ET-POULIGNY	1 036	100%	195	227	817	1043
TOULLON	3 684	56%	465	449	1084	1533
TROUHAUT	945	72%	109	149	328	477
TURCEY	1 232	100%	195	270	817	1086
TURGY	1 002	100%	47	219	197	416
TURNY	2 516	87%	742	477	2693	3171
UNCEY-LE-FRANC	948	100%	45	207	188	396
VALLIERES	841	100%	148	184	620	804
VANLAY	2 592	100%	329	567	1378	1945
VASSY	749	92%	76	150	292	442
VELOGNY	424	100%	38	93	159	252
VENAREY-LES-LAUMES	1 036	100%	2959	227	12393	12620
VENIZY	4 420	72%	948	701	2878	3579
VERDONNET	1 804	56%	92	222	217	439
VERGIGNY	3 374	79%	1588	581	5233	5814
VERREY-SOUS-DREE	329	100%	67	72	281	353
VERREY-SOUS-SALMAISE	822	100%	327	180	1370	1550
VESVRES	412	100%	25	90	105	195
VIC-DE-CHASSENAY	2 646	73%	226	421	688	1109
VIELMOULIN	601	100%	114	132	477	609
VILLAINES-LES-PREVOTES	1 058	100%	146	232	611	843
VILLARS-ET-VILLENOTTE	755	100%	180	165	754	919
VILLEBERNY	1 292	100%	92	283	385	668
VILLEFERRY	324	100%	31	71	130	201
VILLENEUVE-AU-CHEMIN	339	100%	194	74	813	887
VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY	322	100%	93	70	389	460
VILLIERS-LE-BOIS	522	17%	99	19	69	88
VILLIERS-VINEUX	1 122	94%	326	232	1289	1521
VILLOTTE-SAINT-SEINE	764	100%	59	167	247	414
VILLY-EN-AUXOIS	1 609	100%	225	352	942	1295
VISERNY	679	100%	192	149	804	953
VITTEAUX	2 090	100%	1102	458	4615	5073
VOSNON	1 278	92%	230	257	885	1142
TOTAL	284 531		84 261	66513	376909	443422

• LIGNE DE TRESORERIE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon connaîtra en 2016 son premier exercice budgétaire. Celui-ci commencera donc sans trésorerie disponible.

Aussi, conformément à la délibération précisant les délégations au Président et après étude des propositions financières reçues, il sera proposé que le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une ouverture de crédit de trésorerie à hauteur de 400 000 € au fournisseur le mieux disant ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention afférente et tout autre document relatif à cette opération.

III. PÔLE GEMAPI

• Aménagement de l'ouvrage hydraulique de Saint-Poursain sur la commune d'Aisy-sur-Armançon

Dans le cadre de sa politique de gestion des cours d'eau pour l'intérêt général et avec l'accord des différents propriétaires concernés, Monsieur le Président proposera d'aménager l'ensemble hydraulique du moulin de Saint Poursain à Aisy-sur-Armançon sur l'Armançon. Cette opération a pour objectif l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau sur ce secteur, mais aussi la remise en état du site, suite à un constat d'état de ruine des services de police de l'eau.

L'opération consiste à une restauration du fonctionnement naturel de l'Armançon, en dérasant le déversoir (déjà partiellement « éventré »), sur une vingtaine de mètres de long. L'objectif étant de rendre cet ensemble hydraulique complètement transparent en termes de continuité hydraulique et écologique (transport solide et franchissement piscicole).

Ce projet est estimé à 5 000 € TTC. Ainsi, pour mener à bien cette opération, Monsieur le Président proposera que le S.M.B.V.A. en soit maître d'ouvrage. Il proposera que, pour réaliser des économies d'échelle, cette opération soit menée conjointement au projet de rétablissement de la continuité écologique au moulin de Perrigny-sur-Armançon durant l'étiage 2016. Celui-ci est éligible à une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à un taux de 95%, le reste à charge de 5% incombant au S.M.B.V.A. conformément au règlement financier en vigueur validé lors du Comité Syndical du 29 mars 2016.

Ainsi il sera proposé que le Comité Syndical :

- ACCEPTE que le S.M.B.V.A. soit maître d'ouvrage de ce projet conjointement au projet RCE du moulin de Perrigny ;
- DEMANDE que ce projet soit déclaré d'intérêt général ;
- DEMANDE qu'il soit autorisé au titre de la Loi sur l'Eau ;

- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 95% et/ou de tout autre financeur potentiel ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération (conventions avec les propriétaires, démarches administratives et réglementaires...) ;
- DISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

• Aménagement du ru de Saint-Cassien dans la traversée de Villy-en-Auxois

Dans le cadre de sa politique de gestion des cours d'eau pour l'intérêt général et avec l'accord des différents propriétaires concernés, Monsieur le Président proposera d'aménager le ru de Cassien dans la traversée de Villy en Auxois. Cette opération a pour objectif l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau sur ce secteur, tout en répondant aux attentes de la commune.

L'opération consiste à aménager le lit mineur du ruisseau sur une centaine de mètres de long, en mettant en place des banquettes, des micro-seuils et en retravaillant certaines berges.

Ce projet est estimé à 10 000 € TTC. Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Président proposera que le S.M.B.V.A. en soit maître d'ouvrage. Celui-ci est éligible à une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à un taux de 80%, le reste à charge de 20% incombant au S.M.B.V.A. conformément au règlement financier en vigueur.

Ainsi il sera proposé que le Comité Syndical :

- ACCEPTE que le S.M.B.V.A. soit maître d'ouvrage de ce projet ;
- DEMANDE que ce projet soit déclaré d'intérêt général ;
- DEMANDE qu'il soit autorisé au titre de la Loi sur l'Eau ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et/ou du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 80% et/ou de tout autre financeur potentiel ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération (conventions, démarches administratives et réglementaires...) ;
- DISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

• Etude du ruisseau du Landion

Avec la mise en place du SMBVA, le Président exposera qu'il serait intéressant d'améliorer la connaissance des cours d'eau des nouvelles communes adhérentes notamment sur le secteur Armanche-Créanton.

Il précisera que le Landion, affluent de l'Armanche, est prioritaire au Contrat Global Armançon et représente environ 50 km de linéaire pour environ 8000 ha de bassin versant. Dans un premier temps, il serait intéressant d'y mettre en place un diagnostic hydromorphologique afin de mieux le connaître et d'identifier d'éventuels dysfonctionnements.

Il ajoutera que ce travail peut être effectué par un stagiaire en BTS Gestion et Protection de la Nature en 4 mois entre mai et septembre 2016.

Ce stagiaire majeur devra notamment faire l'objet d'une gratification d'environ 500€/mois et de quelques frais de fonctionnement qui représentent un budget global de 3000 €.

Dans ce cadre, le SMBVA peut bénéficier de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ainsi il sera proposé le Comité Syndical,

- ACCEPTE que le S.M.B.V.A. réalise ce diagnostic du Landion en interne via la prise en charge d'un stagiaire en BTS GPN ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80%
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire (conventions de stage...);
- DISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

IV. RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi permanent de technicien de rivières pour le secteur Armanche-Créanton

Le Président exposera qu'il est nécessaire d'instaurer une relation de proximité dans le nouveau périmètre du Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Armançon. Ainsi il proposera de compléter l'équipe GEMAPI par la mise en place d'un technicien rivière sur le secteur Armanche/Créanton.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3.1°),

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif au statut des agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Après avoir pris l'attache du Centre de Gestion de l'Yonne, Monsieur le Président informe que cette délibération est nécessaire afin de permettre l'emploi d'un agent non titulaire.

Il convient donc de créer un nouveau poste de technicien de rivières, selon les conditions ci-dessous énumérées.

Considérant l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, Monsieur le Président propose de créer un emploi de technicien de rivières à temps complet à raison de 35/35^{ème} pour assurer cette mission à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les fonctions exercées seront principalement les suivantes :

- Assurer la surveillance et le suivi des cours d'eau par des reconnaissances permettant d'évaluer l'état du milieu et son évolution.
- Connaître les acteurs locaux de son secteur (élus, usagers, agriculteurs).
- Définir et proposer des opérations d'aménagement et de gestion de cours d'eau et milieux aquatiques en tenant compte des enjeux en présence :
 - o Apporter d'une expertise ;
 - o Proposer de solutions spécifiques et adaptées à la situation ;
 - o Estimer financièrement les opérations et élaborer les plans de financement.
- Suivre les opérations en rivière :
 - o Assurer la maîtrise d'œuvre ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- Surveiller et coordonner les chantiers.
- Suivre les dépenses et veiller au respect des objectifs budgétaires.
- Pour les opérations dont il a la charge :
 - Accomplir les démarches administratives nécessaires à la réalisation des marchés et à leur passation : dossier de consultation des entreprises ;
 - Accomplir les dossiers réglementaires ;
 - Préparer les dossiers techniques de demande de subvention.
- Réaliser des notes pour faire état de situation de terrain aux élus et/ou responsables.
- Assister l'équipe pour l'élaboration et la préparation des comités syndicaux ou réunions.
- Sensibiliser, informer et communiquer auprès de tous les usagers et acteurs de l'eau du bassin versant et principalement les élus et riverains.
- Mener quelques actions de communication : animations scolaire, stand, rédaction d'articles.
- Mener ponctuellement et physiquement des actions de terrain.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire de droit public et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B de la filière technique, par référence à l'Indice Brut 378 – Indice Majoré 348 correspondant au 4^{ème} échelon de la grille indiciaire des techniciens principaux de 2^{ème} classe.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Bac + 2 dans le domaine de l'environnement, spécialisé dans la gestion des milieux aquatiques.

L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il sera proposé que le Comité Syndical :

- ADOPTE la proposition de Monsieur le Président ;
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir les démarches administratives nécessaires, ainsi qu'à signer tout document y afférant, notamment contractuel ;
- DISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

V. FONCTIONNEMENT GENERAL

Contrat de maintenance informatique

Suite à l'agrandissement conséquent du parc informatique (accroissement du nombre d'agents) et à la mise en place d'un réseau informatique permettant de connecter les agents basés au siège de Tonnerre et à l'antenne de Venarey-Les Laumes, un contrat de maintenance a été demandé à la société Astec qui a réalisé l'installation. La prestation de maintenance a pour objectif de sécuriser le réseau, mettre à jour les logiciels et matériels, intervenir à distance ou sur site en cas d'anomalies de fonctionnement du réseau et des postes.

Le devis, incluant une maintenance planifiée annuelle et la couverture de la maintenance de l'ensemble du parc, est proposé pour 2660€ HT (deux mille six cent soixante euros). Des éventuelles interventions d'urgence (J+1) sur site engageraient des frais supplémentaires facturés.

Les éléments de la prestation seront présentés en séance.

Vos interlocutrices pour plus de renseignements :

Djamila BOUFELAH

Secrétariat

03.86.55.40.00

secretariat@bassin-armancon.fr

Lucile GAILLARD

Direction

03.86.55.40.01

sage@bassin-armancon.fr